

**SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES**

2 rue Fortuné Hoarau
 97414 ENTRE-DEUX
 Tél : 0262 39 50 50
 Email : ce@entredeux.re

DOSSIER GARDERIE COMMUNALE 2021/2022

Inscription de (s) l'enfant (s)

NOM	PRENOM(S)	ECOLE FREQUENTEE	CLASSE FREQUENTEE

Justificatifs de Travail (à joindre le justificatif)

➤ Nom/Prénom du Père :

.....

Justificatif de travail :

Certificat de travail K-Bis Non Autres

➤ Nom/Prénom de la Mère :

.....

Justificatif de travail :

Certificat de travail K-Bis Non Autres

Information Règlement

La garderie communale accueille les enfants scolarisés en maternelle et en primaire, tous les jours :

- de 07h30 à 08h00
- de 15h30 à 16h00

Nous attirons votre attention sur le respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie communale. La commune ne pourrait être tenue pour responsable en cas d'accident ou d'incident survenant à un enfant en dehors des horaires de fonctionnement de cet accueil.

- La garderie communale n'étant pas obligatoire
- Les enfants se doivent donc de respecter les règles de vie en collectivité
- Se comporter de façon respectueuse tant vis-à-vis du personnel que des autres enfants et des installations mises à sa disposition (locaux, matériel...).

En cas d'indiscipline, d'incorrection, ou de mauvaise conduite, le règlement intérieur prévoit des sanctions (avertissement, exclusion temporaire ou définitive).

Je soussigné(e) M, du ou des enfant(s) mentionnés ci-dessus, atteste :

- ✓ Avoir pris connaissance des horaires de la garderie communale, ainsi que des sanctions possibles en cas d'incivilité de la part de mon (ou mes) enfant(s).
- ✓ Et autorise la commune à prendre les mesures d'urgence en cas de problèmes, et à m'avertir.

Fait à l'Entre-Deux, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »